

# Concours communal « maisons/balcons fleuris »

Les jardiniers amateurs fleurissent et décoorent d'abord pour leur plaisir personnel.  
Ce concours vise à saluer et récompenser les actions menées par les habitants en matière de fleurissement, d'embellissement de la commune et d'amélioration du cadre de vie.

## **ARTICLE 1 : Présentation du concours**

La commune de BAHO organise un concours communal des maisons fleuries (jardins ou façades), ouvert à tous les habitants, propriétaires ou locataires.

Les membres du Conseil Municipal s'interdisent de prendre part à titre personnel audit concours ainsi que les membres du jury.

La mairie diffusera un avis de participation sur la page Facebook/via le site internet/Illiwap ou un formulaire à remplir à la Mairie dans un délai de plusieurs semaines avant le début du concours qui démarrera le 1<sup>er</sup> mai 2021

## **ARTICLE 2 : Participation au concours**

La participation au concours est gratuite. L'inscription est obligatoire pour y participer

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation

## **ARTICLE 3 : Catégories**

Deux catégories sont définies afin de maintenir le concours dans une logique égalitaire.

Ces catégories sont :

Catégorie 1 : les jardins visibles du domaine public

Catégorie 2 : les façades (balcons, terrasses, fenêtres, murs) visibles du domaine public

C'est le jury qui décidera de la catégorie appropriée à chaque candidature.

## **ARTICLE 4 : Composition du Jury**

Le jury sera composé de Mr le Maire qui en sera le Président, les adjoints, les membres de la commission environnement ainsi que du professionnel de l'horticulture représenté par Mr Bertrand CLAUZON.

La qualité de membres de jury du concours communal des maisons fleuries de BAHO est honorifique et bénévole et ne donne droit à aucun défraiement ni à aucune indemnité, à quelque titre que ce soit.

## **ARTICLE 5 : Critères**

Le jury se déplacera chez chacun des participants qui se seront inscrits, évaluera la décoration en fonction de la catégorie et d'une grille de notation qui prendra en compte :

- le cadre végétal : les arbres, arbustes, pelouses
- le fleurissement : les plantes saisonnières, les vivaces,.....
- la qualité et l'entretien des végétaux
- la recherche de l'originalité dans la composition
- l'harmonie dans les aménagements : volumes, surfaces, formes, couleurs, intégration au cadre
- l'harmonie des couleurs

Le jury procédera **avant le 15 juillet de l'année en cours**, à l'évaluation du fleurissement des jardins et balcons.

Personne ne sera informé à l'avance de la date de passage du jury.

Les membres du jury s'interdisent de pénétrer dans les propriétés des participants, les fleurissements doivent pouvoir être appréciés de la voie publique. Toutefois le jury se réserve le droit de **photographier les propriétés des concurrents** et la commune de BAHO sera autorisée à utiliser ces images dans **ses publications** en vue de son exploitation par la Ville à titre d'information sur ce concours.

**ARTICLE 6 : Notation**

Chaque membre du jury effectuera sa notation personnelle sur une grille neutre. A la fin de la notation, chaque fiche sera signée et remise sans délai au Président du jury.

Le Président du jury est chargé d'établir le classement par catégorie après avoir effectué le total des points attribués individuellement par les différents membres du jury. Les éventuels cas litigieux seront soumis à l'ensemble des membres pour délibération et décision.

Le classement officiel sera rendu public le plus tôt possible via la page Facebook, l'application ILLIWAP, via le site internet, la presse locale .....

**ARTICLE 7 : Récompenses**

Tous les lauréats seront récompensés lors d'une cérémonie officielle organisée par la mairie (si le contexte sanitaire le permet). Seront considérés comme lauréats du concours les 3 candidats qui recueilleront le plus de points dans chacune des deux catégories.

**Prix : bons d achats chez pépiniéristes, horticulteur..... ?**

Le barème et la qualité des prix seront fixés par la commission environnement.

---

**CONCOURS MAISONS/JARDINS/BALCONS FLEURIS 2021**

**Bulletin d'Inscription à retourner en MAIRIE**

Nom : .....Prénom.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Portable : .....Mail : .....

**CATEGORIES : Rayer la mention inutile**

- Les balcons, façades (Résidences, immeubles, maisons)
- Les Jardins Fleuris (maisons)